AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C2039
FR0000032278-FS0791

30 décembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LATECOERE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 décembre 2013, la société anonyme Salvepar[1] (134 boulevard Haussmann, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 décembre 2013, le seuil de 5% du capital de la société LATECOERE et détenir 745 599 actions LATECOERE représentant 1 167 198 droits de vote, soit 6,55% du capital et 9,09% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de la conversion par Salvepar de 324 000 obligations convertibles en actions (OCA) en autant d'actions LATECOERE nouvellement émises.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 216 454 bons de souscription d'actions (BSA), exerçables à tout moment jusqu'au 30 juillet 2015, chaque bon pouvant donner droit, par exercice au prix de 10€, à une action nouvelle LATECOERE[3].

[1] Contrôlée par la société Tikehau Capital Partners.
[2] Sur la base d'un capital composé de 11 377 056 actions représentant 12 834 711 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. prospectus visé par l'AMF le 11 juin 2010 sous le n° 10-174.